

# COORDINATION DES ASSOCIATIONS DE VICTIMES DE L'AMIANTE ET DE MALADIES PROFESSIONNELLES

## C.A.V.a.M

### SOUTIEN AUX OUVRIÈRES ET OUVRIERS D'AMISOL AINSI QU'AU CAPER CLERMONT FERRAND Pour que justice soit enfin rendue.

Le 18 juillet 1996, huit victimes d'AMISOL déposent plainte auprès du doyen des juges d'instruction de Clermont-Ferrand. Les anciens ouvriers et ouvrières et leurs familles, décimés par l'amiante qu'ils travaillaient à mains nues et visage découvert au bénéfice de la famille CHOPIN, mais aussi une enseignante, Anne-Marie Goudard, 52 ans, atteinte d'un mésothéliome, elle qui a passé son enfance à proximité de l'usine AMISOL.

Plus de 18 ans ont passé et la justice n'est pas encore rendue.

La Coordination des Associations des Victimes de l'Amiante et de Maladies professionnelle s'insurge contre cet état de fait. Il est inadmissible, alors que l'amiante a empoisonné à mort des milliers de victimes, que la justice de notre pays tergiverse encore pour protéger des patrons qui au nom de leurs profits n'ont pas protégé leurs salariés comme l'exige la loi. **"Le fait d'attenter à la vie d'autrui par l'emploi ou l'administration de substances de nature à entraîner la mort constitue un empoisonnement. L'empoisonnement est puni de trente ans de réclusion criminelle"** ([Code de procédure pénale, art. 221-5](#)).

Le 9 avril 1999, Claude CHOPIN dernier PDG d'AMISOL est mis en examen des chefs d'empoisonnement, voies de fait ayant entraîné la mort, homicide involontaire, coups et blessures involontaires, abstention délictuelle.

Voilà donc maintenant 15 ans qu'un patron empoisonneur joue avec la justice de notre pays.

La CAVAM n'ose croire que cela vient du fait que le coupable est un Patron et les victimes des ouvriers. Au nom de nos 28 associations et organisations, au nom de nos 13.500 adhérents nous demandons que nos gouvernants exigent du parquet de PARIS qu'il prenne enfin ses responsabilités et qu'au nom de la Justice, il envoie Claude CHOPIN devant un tribunal Correctionnel.

Aucune République digne et exemplaire ne peut se satisfaire que les familles de milliers de morts empoisonnés par l'amiante ne puissent toujours pas dire « **que la justice a enfin été rendue** ».

Nous apportons toute notre solidarité et notre fraternité aux victimes et aux familles des AMISOL et aux bénévoles du CAPER CLERMONT FERRAND qui depuis des années accompagnent les victimes dans ce parcours ou tant d'embûches leurs ont été tendues.

**Pour la CAVAM**, le 17 novembre 2014

Michel CLAVÉ  
Jean HERQUIN

Nous joindre : CAVAM : Foyer C GRUMBACH 2<sup>e</sup> Avenue – Les Cités 38150 Roussillon : 06 22 65 93 32  
CAVAM : 18 bis chemin de la LOUBIERE 83000 Toulon : 06 84 46 10 15  
Par mail : cavamfrance@gmail.com